

Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (mise à jour en juin 2016)



2016



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 72-203-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

2016

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html>

Mars 2016

N° 72-203-G au catalogue

ISSN 2292-2059

ISBN 978-0-660-21228-9

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Table des matières

Section 1	Objectif et contexte de l'enquête	5
1.1	Objectif	5
1.2	Contexte	5
Section 2	Méthodologie de l'enquête	7
2.1	Population cible	7
2.2	Période de référence	7
2.3	Sources des données	7
2.4	Dossiers administratifs	7
2.5	L'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises	8
2.6	Plan d'échantillonnage	8
2.7	Méthodes d'estimation	9
Section 3	Collecte et traitement des données	10
3.1	Collecte des données	10
3.2	Traitement des données	10
Section 4	Qualité des données	12
4.1	Fiabilité	12
4.2	Indicateurs de la qualité des données	12
4.3	Erreurs de couverture	13
4.4	Désaisonnalisation	13
4.5	Révision et comparabilité dans le temps	13
4.6	Confidentialité	14
Section 5	Concepts et définitions	15
5.1	Concepts relatifs aux entreprises et établissements, aux catégories de travailleurs et aux industries	15
5.2	Concepts relatifs à la rémunération	17
5.3	Concepts relatifs aux heures	18
5.4	Concepts relatifs à la collecte et au traitement des données	19
Section 6	Estimations par taille d'entreprise	20
Section 7	Utilisation des données de l'EERH sur la rémunération pour l'indexation des contrats	21

Table des matières – suite

Section 8 Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures et l'Enquête sur la population active	22
8.1 Comparaison des tendances d'emploi à partir des deux enquêtes	24
8.2 Erreur d'échantillonnage dans l'EPA	25
8.3 Classification des travailleurs dans l'EPA	25
8.4 Travail « au noir »	25
8.5 Estimations par province	26
8.6 Estimations de la rémunération et données par niveau d'industrie détaillé	26
8.7 Différences dans les calendriers de diffusion	26
8.8 Calendrier de révision	26
Produits connexes	27
Appendice	
A Répartition de l'échantillon de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises	31
B Coefficients de variation des principales estimations	34
C Questionnaires	39
Graphiques	
8.1 Niveaux d'emploi d'après l'EPA et l'EERH, de janvier 2001 à décembre 2015, données désaisonnalisées	23
Tableaux explicatifs	
8.1 Caractéristiques de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH)	24
8.2 Variation de l'emploi sur 12 mois, d'après l'EERH et l'EPA	25

Section 1

Objectif et contexte de l'enquête

1.1 Objectif

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) dresse un portrait mensuel de la rémunération, des emplois salariés (c.-à-d. des postes occupés) et des heures travaillées selon une répartition détaillée des industries à l'échelle du pays, des provinces et des territoires.

L'EERH est la source principale des entrées relatives aux estimations du revenu du travail et sert de mesure indirecte des sorties d'environ 15 % du produit intérieur brut (PIB) réel. Les données sont aussi utilisées à bien d'autres fins : calcul des paiements de péréquation par le ministère des Finances, révision des gains donnant droit à pension et des seuils de cotisation aux régimes de retraite du Canada et du Québec, et calcul des hausses annuelles de la cotisation maximale aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les données de l'EERH servent également à déterminer les hausses salariales des juges fédéraux et sont utilisées par le secteur privé pour établir l'indexation des contrats et les taux de rémunération.

Les estimations mensuelles proviennent de la combinaison d'un recensement des retenues salariales fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE), qui recueille des données auprès d'un échantillon de 15 000 entreprises. Cette combinaison des données de l'ARC et de l'ERE permet de réduire le fardeau de réponse et d'assurer une qualité supérieure à un moindre coût. L'ERE recueille aussi des données sur les postes vacants, qui constituent un supplément de l'EERH.

1.2 Contexte

Lancée en 1918 par le ministère du Travail, l'Enquête mensuelle canadienne sur l'emploi salarié est reprise en 1922 par le Bureau fédéral de la statistique. Ce

recensement se limite initialement aux employeurs comptant au moins quinze salariés et ne couvre que certains secteurs d'activité. Les données sur la rémunération sont ajoutées en 1941. En 1961, le seuil d'inclusion est relevé à vingt salariés et une enquête-échantillon, produisant les estimations des effectifs de salariés, est menée pour recueillir uniquement des données d'emploi auprès des entreprises comptant moins de vingt salariés.

Au début des années 1970, les écarts entre des repères externes et les estimations fondées sur les établissements pour le revenu du travail, ainsi que les révisions importantes et peu cohérentes apportées aux estimations mensuelles suscitent des inquiétudes. Ces problèmes sont alors attribués à l'absence de données sur la rémunération pour l'ensemble de la population. Ce facteur, conjugué à la volonté de réduire le fardeau de réponse de l'enquête et de résoudre les problèmes de conception et de définition, donne lieu à un examen poussé des enquêtes. Une nouvelle enquête intégrée, l'EERH, est mise au point, ajoutant des données sur la rémunération et les heures de travail pour les petites entreprises et les établissements non commerciaux (éducation, santé, administration publique). Les données de l'EERH sont publiées pour la première fois pour le mois de référence d'avril 1983.

À la fin des années 1980, pour réduire le lourd fardeau de réponse lié à l'enquête, Statistique Canada, appuyé par le Conseil canadien des petites entreprises, demande à Revenu Canada (aujourd'hui l'Agence du revenu du Canada) d'ajouter aux formulaires (PD7) des retenues salariales deux questions sur l'emploi et la rémunération mensuelle brute. Statistique Canada estime alors que l'utilisation des données tirées des formulaires PD7 plutôt que des questionnaires de l'EERH permettrait aux entreprises canadiennes de bénéficier d'une réduction nette du fardeau de réponse. Les essais révèlent que l'ajout des deux questions ne semble pas accroître sensiblement le fardeau de réponse. Ces questions sont donc ajoutées aux formulaires PD7 en janvier 1993.

Au milieu des années 1990, l'EERH fait l'objet d'un remaniement important visant à intégrer cette nouvelle source de données. Le remaniement vise à réduire le fardeau de réponse imposé aux entreprises par l'utilisation des dossiers administratifs au lieu des questionnaires d'enquête et l'amélioration des estimations de l'emploi rémunéré et de la rémunération. L'EERH passe progressivement d'un échantillon mensuel de plus de 70 000 établissements à une enquête administrative complétée par une enquête-échantillon mensuelle, à savoir l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE), menée auprès de 10 000 établissements.

Pour améliorer davantage la qualité des estimations, l'échantillon de dossiers administratifs est remplacé par un recensement à partir de janvier 2001 (c.-à-d., utilisation de tous les dossiers) et l'échantillon de l'ERE passe de 10 000 à 11 000 établissements. Parallèlement, le programme de l'EERH est passé de la Classification type des industries, 1980 (CTI, 1980) au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 1997.

Les estimations du nombre total de salariés proviennent de dossiers administratifs. Les données sur les heures et la rémunération sont tirées à la fois des dossiers administratifs et de l'ERE et sont établies au moyen de techniques de régression.

En janvier 2009, la méthode d'estimation est améliorée pour que l'on puisse tenir compte des caractéristiques propres à chaque province. L'adoption de cette nouvelle méthode d'estimation exige un échantillon plus grand dans certaines provinces et plus petit dans d'autres. L'échantillon de l'enquête est donc redistribué et augmenté, passant à 15 000 établissements par mois. Le nouvel échantillon permet une représentation adéquate de chaque province et de chaque territoire, et l'ajustement des estimations de l'enquête à l'échelle provinciale et territoriale.

En décembre 2012, l'option de remplir un questionnaire électronique est offerte pour la première fois aux répondants de l'ERE.

Section 2

Méthodologie de l'enquête

2.1 Population cible

La population cible du programme comprend toutes les entreprises du Canada qui ont au moins un travailleur rémunéré recevant un feuillet T4 et qui ont par conséquent émis au moins un relevé de retenue salariale durant le mois de référence. Sont exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux, et du personnel militaire des services de la défense. La population de l'ERE est tirée de la liste des entreprises figurant sur le Registre des entreprises tenu par la Division du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le Registre des entreprises est mis à jour tous les mois au moyen de données provenant de diverses enquêtes, de portraits d'entreprises et de données administratives. Il est établi à partir d'une liste de l'ARC sur laquelle figurent les entreprises participant à au moins un des programmes suivants : retenues sur la paye, taxe sur les produits et services, taxe à l'importation et à l'exportation, et impôt sur le revenu des sociétés. Le programme de retenues sur la paye couvre tous les employeurs qui effectuent des remises d'impôt sur le revenu, des cotisations au RPC/RRQ, ainsi que des cotisations d'assurance-emploi pour leurs salariés.

2.2 Période de référence

La période de référence de l'EERH correspond aux sept derniers jours du mois. Lorsque la période de paye sur laquelle porte la déclaration dépasse une semaine, on ajuste les données proportionnellement pour refléter le nombre de jours travaillés durant la période de référence. Dans certains cas, des ajustements sont également faits pour exclure les salariés en grève, en lock-out ou mis à pied durant la semaine de référence.

2.3 Sources des données

Les données peuvent être obtenues directement auprès des répondants, tirées de fichiers administratifs ou dérivées d'autres enquêtes de Statistique Canada et d'autres sources. La participation au volet enquête de l'EERH est obligatoire, comme c'est le cas pour la plupart des enquêtes-entreprises.

Les statistiques compilées par l'EERH sont basées sur un recensement des dossiers administratifs pour tous les établissements dans le champ de l'enquête, ayant des salariés et figurant sur le Registre des entreprises. Les estimations du nombre total de salariés et de la rémunération mensuelle sont calculées à partir des dossiers administratifs. Les données administratives sur la rémunération mensuelle brute totale et sur le nombre total de salariés pour la dernière période de paye du mois proviennent des comptes de retenues salariales tenus par l'ARC.

Les données sur les services de l'administration publique en générale sont fournies à l'EERH sur une base mensuelle par les administrations publiques provinciales, territoriales et fédérale sous forme de fichiers électroniques extraits des listes de paye. Un questionnaire de l'ERE, adapté pour le secteur public, est utilisé pour recueillir les données des entités gouvernementales exclues des fichiers électroniques.

L'ERE, effectuée chaque mois, est utilisée pour estimer les variables de l'EERH qui ne se trouvent pas dans les dossiers administratifs. Les estimations tirées des sources administratives et de l'ERE sont combinées pour produire la gamme complète des variables de l'EERH.

2.4 Dossiers administratifs

Depuis 1993, l'ARC recueille, au moyen des formulaires de retenues salariales PD7 remplis par les employeurs, des données sur la rémunération brute totale et le nombre total de salariés pour la période de déclaration.

Le programme de retenues salariales couvre tous les employeurs qui effectuent des remises d'impôt sur le revenu et qui versent des cotisations au RPC/RRQ, ainsi que des cotisations d'assurance-emploi pour leurs salariés. Selon l'importance des remises faites à l'ARC, les employeurs sont tenus de faire les versements tous les mois, tous les trimestres ou à une fréquence accélérée¹. La période de versement pour laquelle la rémunération est déclarée dans le formulaire PD7 varie en conséquence. Dans le cas de remises trimestrielles ou accélérées, la rémunération est convertie pour correspondre à une période mensuelle. Ces données des retenues salariales font ensuite l'objet d'un couplage dans le Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le Registre des entreprises est une liste structurée d'entreprises qui produisent des biens et des services au Canada. Comme il s'agit d'une forme de recensement, ce Registre est toujours constitué des mêmes unités, à l'exception des entreprises nouvellement créées et de celles qui cessent leurs activités au cours d'un mois donné.

En vertu d'une entente conclue avec l'ARC, Statistique Canada a accès aux données sur la rémunération brute totale et le nombre total de salariés. Pour produire les estimations, l'EERH agrège les formulaires PD7 (provenant des établissements visés par l'enquête) pour déterminer la rémunération brute totale pour le mois et le nombre de salariés durant la dernière période de paye du mois.

Le recours aux données administratives réduit les coûts d'enquête et le fardeau de réponse. De plus, les estimations globales de l'emploi et de la rémunération s'en trouvent améliorées en raison de l'actualité des dossiers administratifs, de la couverture plus complète de la population sondée, et parce que l'enquête est un recensement de toutes les entreprises employant des salariés.

1. Les remises trimestrielles ou mensuelles sont utilisées par les petites entreprises dont les remises n'excèdent pas 15 000 \$ par mois (12 000 \$ par année ou moins dans le cas des remises trimestrielles). En 2015, la limite des remises mensuelles a été portée à moins de 25 000 \$. Les remises accélérées sont généralement effectuées par les grandes entreprises qui versent des remises plus d'une fois par mois.

2.5 L'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises

L'ERE est le volet d'enquête par questionnaire du programme de l'EERH. Elle sert à recueillir des données mensuelles sur les composantes hebdomadaires de la rémunération mensuelle brute, sur le nombre total d'heures de travail et sur la répartition de certaines variables (emploi, rémunération et heures) par catégorie de salariés (rémunéré à l'heure, à salaire fixe et autres) pour estimer les variables qui ne figurent pas dans les dossiers administratifs. Depuis 2011, l'ERE recueille également des données sommaires sur les postes vacants.

L'enquête utilise plusieurs méthodes pour la collecte des données afin d'offrir la plus grande souplesse possible aux répondants. Pour les répondants qui utilisent la poste, des questionnaires sont envoyés tous les mois au service de la paye de l'employeur. L'interview téléphonique assistée par ordinateur est utilisée lorsque les répondants expriment leur préférence pour ce mode de collecte. Les répondants peuvent aussi fournir les données par voie électronique. Les unités déclarantes qui ne répondent pas au premier envoi par la poste font l'objet d'un suivi téléphonique de la part du personnel des bureaux régionaux de Statistique Canada.

2.6 Plan d'échantillonnage

L'ERE s'appuie sur un échantillon aléatoire simple stratifié de 15 000 établissements tirés d'une population d'un million d'établissements inscrits au Registre des entreprises. Généralement, les unités échantillonnées sont retirées de l'échantillon après 12 mois et ne peuvent pas être choisies de nouveau avant un an. Cependant, quelque 800 établissements sont dans l'échantillon en permanence, soit parce qu'ils représentent une part importante des emplois dans leur secteur, soit parce qu'ils sont assez différents des autres établissements de leur secteur qu'ils ne peuvent être représentés par d'autres.

L'échantillon est stratifié selon la province, le sous-secteur du SCIAN 2012 et la taille des établissements (nombre de salariés). La répartition de l'échantillon vise à maximiser l'exactitude de l'estimation de la rémunération hebdomadaire et du nombre total d'heures de travail au niveau du sous-secteur du SCIAN 2012 pour l'ensemble du Canada, les provinces et les territoires. La taille et la stratification de l'échantillon sont établies de manière à correspondre à des coefficients de variation (c.v.) déterminés pour l'estimation de la rémunération hebdomadaire et du nombre total d'heures à l'échelle nationale et provinciale-territoriale et pour certains groupes d'industries. Les c.v. visant des niveaux géographiques et de classification industrielle plus détaillés sont ensuite calculés en fonction de l'échantillon disponible.

Tous les mois, la base de sondage de l'ERE est mise à jour pour tenir compte des nouveaux établissements inscrits sur le Registre des entreprises et de ceux qui ont cessé d'exister.

Bien que l'échantillon soit trop petit pour produire directement des estimations détaillées, il est possible de fournir toute la gamme des variables de l'EERH qui sont publiées en combinant les données de l'ERE et celles des dossiers administratifs.

2.7 Méthodes d'estimation

Estimer les caractéristiques d'une population à partir d'une enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque unité échantillonnée représente, en plus d'elle-même, un certain nombre d'unités non échantillonnées dans la population. Un poids de sondage de base est accordé à chaque enregistrement pour indiquer le nombre d'unités présentes dans la population qui sont représentées par cette unité dans l'échantillon.

Deux ajustements sont appliqués aux poids de base de l'ERE afin d'améliorer la fiabilité des estimations.

Les poids de base de l'ERE sont d'abord gonflés pour compenser les non-réponses. Les poids ajustés en fonction des non-réponses sont ensuite calibrés de manière à ce que les estimations de l'emploi salarié mensuel total et de la rémunération mensuelle totale respectent les estimations provenant des dossiers administratifs sur la rémunération (PD7) de l'Agence du revenu du Canada.

La calibration est faite à l'aide d'un estimateur de régression généralisée. Les groupes modèles sont principalement définis au niveau national et au niveau des sous-secteurs (codes à trois chiffres du SCIAN et, parfois, codes à quatre chiffres); dans quelques cas, la taille de l'entreprise (établie selon le nombre de salariés) et la province sont utilisées. Des coefficients de régression, calculés pour chaque groupe modèle, sont appliqués aux estimations de l'emploi total et de la rémunération provenant des sources administratives afin d'estimer les autres variables.

Les données sur l'emploi salarié non agricole portent sur tous les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe ainsi que sur la catégorie des « autres salariés », qui comprend les salariés rémunérés à la pièce et les salariés rémunérés seulement à la commission. Les données sur le nombre moyen d'heures travaillées par semaine ne portent que sur les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe. Ces données excluent les entreprises qui n'ont pu être classées dans une catégorie du SCIAN au moment où le traitement mensuel a pris fin.

Toutes les données sur la rémunération comprennent les heures supplémentaires et excluent les entreprises qui n'ont pu être classées dans une catégorie du SCIAN. Les données sur la rémunération sont basées sur la rémunération brute imposable avant les retenues à la source.

La rémunération hebdomadaire moyenne correspond à la rémunération hebdomadaire totale divisée par le nombre total de salariés.

Section 3

Collecte et traitement des données

3.1 Collecte des données

L'ERE comporte un questionnaire régulier et un deuxième questionnaire conçu pour les établissements d'enseignement. Les deux sont disponibles en version imprimée, en version adaptée à l'interview téléphonique assistée par ordinateur et sous forme électronique (la version électronique a été introduite en décembre 2012). Un troisième questionnaire dédié aux entités du secteur public est aussi utilisé.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'outil de collecte utilisé par l'ERE dans la Base de métadonnées intégrée (BMDI) de Statistique Canada. Cette base de données contient de l'information utile, notamment sur les définitions, les sources des données et les méthodes. Les utilisateurs peuvent accéder à la portion de la base de données liée à l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) en choisissant le numéro d'enquête 2612 dans la section *Produits connexes*.

Les unités déclarantes qui ne répondent pas après une certaine période de temps font l'objet d'un suivi téléphonique de la part du personnel des bureaux régionaux de Statistique Canada. Lors de ce suivi, les répondants sont invités à remplir le questionnaire ou à fournir les renseignements au téléphone. La non-réponse, qui se produit lorsque les établissements ne fournissent pas les données, réduit l'exactitude des estimations.

Les données administratives sur la rémunération brute totale pour la période de déclaration et sur le nombre total de salariés pour la dernière période de paye du mois proviennent des formulaires de retenues sur la paye (PD7) de l'Agence du revenu du Canada. Le taux de réponse en 2009 pour ces données administratives, pondérées selon l'emploi, s'est établi à environ 85 % pour les remises mensuelles et à 91 % pour les remises accélérées (plus d'une remise par mois).

Enfin, les données sur les services de l'administration publique en générale sont fournies à l'EERH sur une base mensuelle par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires sous forme de fichiers électroniques extraits des listes de paye. Cependant, quelques entités utilisent un questionnaire adapté.

3.2 Traitement des données

3.2.1 Détection des erreurs

Pour le volet administratif de l'enquête, les procédures de contrôle et de vérification mises en oeuvre garantissent des données de la meilleure qualité possible. Les variations mensuelles importantes et inhabituelles au niveau micro sont repérées et corrigées manuellement le cas échéant.

Des procédures de contrôle manuelles et automatisées sont employées pour détecter et corriger les données qui posent problème parmi celles fournies par le répondant sur le questionnaire de l'ERE. Des vérifications historiques sont effectuées à l'étape de la collecte des données, et les données de l'ERE sont comparées à celles des formulaires PD7. On effectue aussi des régressions pour détecter les valeurs aberrantes. Les enregistrements qui posent problème sont corrigés ou leur poids est réduit pour restreindre leur effet sur les estimations.

3.2.2 Imputation

Pour le volet administratif de l'enquête, il existe quatre méthodes d'imputation :

- imputation à zéro – mettre zéro pour l'emploi et la paye lorsque l'information de l'ARC n'indique aucune activité d'emploi pendant le mois;
- imputation par la tendance – appliquer le mouvement d'un mois à l'autre à partir des dossiers non imputés ayant des caractéristiques similaires aux données du mois précédent;

- imputation par le ratio – imputation basée sur la relation entre différentes variables provenant de dossiers non imputés ayant des caractéristiques similaires;
- imputation par la moyenne – imputation basée sur les moyennes de la strate.

Pour la partie ERE, seules les unités présentes dans l'échantillon en permanence sont imputées à l'aide de

données historiques. L'imputation permet d'éviter le suivi auprès du répondant tout en optimisant l'utilisation des données fournies par celui-ci. La pondération au moyen de l'ajustement pour la non-réponse sert à corriger les données de manière à tenir compte de tous les établissements manquants.

Section 4

Qualité des données

4.1 Fiabilité

Les estimations obtenues à partir des enquêtes par sondage peuvent comporter à la fois des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs d'échantillonnage viennent du fait que les observations proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population. Les estimations basées sur un échantillon peuvent différer des statistiques que l'on obtiendrait d'un recensement complet effectué au moyen des mêmes directives, intervieweurs et techniques de traitement. Cette différence s'appelle l'erreur d'échantillonnage de l'estimation.

L'erreur d'échantillonnage véritable reste inconnue. On peut cependant l'estimer à partir de l'échantillon en utilisant une mesure appelée erreur-type. Lorsque l'erreur-type est exprimée en pourcentage de l'estimation, on l'appelle erreur-type relative ou coefficient de variation.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont celles qui peuvent se produire tout au long d'une enquête pour plusieurs raisons : non-réponse, erreurs de couverture et de classification, différences dans l'interprétation des questions, renseignements erronés fournis par les répondants, et erreurs commises lors de la saisie, du codage et du traitement des données. Parmi les mesures permettant de réduire les erreurs non dues à l'échantillonnage figurent la conception soignée des questionnaires, la vérification des données, le suivi, l'imputation des données pour les unités non répondantes, et un contrôle rigoureux des opérations de traitement.

L'EERH est dotée d'un programme de contrôle de la qualité qui est appliqué à la saisie des données, à la mise à jour des structures des entreprises et à la vérification des données afin de réduire au minimum les erreurs non dues à l'échantillonnage. Ce programme sert à vérifier et à contrôler l'intégralité,

l'exactitude et la cohérence des données déclarées. Des mesures sont prévues pour le suivi des cas de non-réponse et pour l'imputation des données dans les cas de déclarations tardives.

Un des défis que pose l'utilisation des formulaires PD7 est le calcul du nombre de salariés dans les établissements qui font plusieurs remises par mois. Statistique Canada estime que, dans la plupart des cas, le nombre d'employés peut être établi correctement. Les coefficients de variation ne reflètent pas ce type de risque de même que toutes autres erreurs non dû à l'échantillonnage.

4.2 Indicateurs de la qualité des données

Depuis la diffusion des estimations pour le mois de référence de janvier 2009, la plupart des points de données de l'EERH ont leurs propres indicateurs de la qualité des données. Les estimations se voient attribuer une lettre indiquant leur coefficient de variation. Ces indicateurs sont mis à jour tous les mois de manière à refléter l'estimation actuelle de la qualité des différents points de données.

Lorsqu'une estimation mensuelle donnée est d'une qualité trop peu fiable pour être publiée (c'est-à-dire que son coefficient de variation est supérieur à 35 %), elle est remplacée par le symbole « F ». Par sa conception, la nouvelle méthode d'estimation est tributaire de la taille de l'échantillon pour la production de données de bonne qualité à l'échelle provinciale et territoriale. Par conséquent, lorsque l'échantillon est jugé trop petit pour produire des estimations fiables, les séries ne sont plus diffusées. Ces situations se produisent surtout à l'échelle provinciale-territoriale pour les codes à quatre chiffres du SCIAN.

Les utilisateurs sont priés de tenir compte des indicateurs de qualité lorsqu'ils emploient des données de l'EERH. À cette fin, des procédures ont été adoptées pour veiller à ce que la plupart des estimations publiées de l'EERH soient accompagnées d'un indicateur de qualité.

Ces indicateurs de qualité sont les suivants :

- A — Excellent (c.v. entre 0 % et 4,99 %);
- B — Très bon (c.v. entre 5 % et 9,99 %);
- C — Bon (c.v. entre 10 % et 14,99 %);
- D — Acceptable (c.v. entre 15 % et 24,99 %);
- E — À utiliser avec prudence (c.v. entre 25 % et 34,99 %);
- F — Trop peu fiable pour être publié (c.v. égal ou supérieur à 35 % ou échantillon de taille insuffisante pour produire des estimations fiables).

4.3 Erreurs de couverture

L'utilisation de bases de sondage donne lieu à deux types d'erreurs de couverture : les doubles comptes et le sous-dénombrement. Les doubles comptes se produisent lorsqu'on ne peut pas faire le couplage entre les enregistrements PD7 et les entreprises correspondantes figurant dans la base de sondage, ce qui se traduit par la création d'une deuxième entreprise statistique. Le sous-dénombrement se produit lorsque de nouvelles entreprises n'ont pas encore été classées dans le Registre des entreprises, ce qui peut arriver lorsqu'elles n'ont pas encore obtenu un code d'industrie.

Pour représenter plus fidèlement la réalité économique, les entreprises non classées sont comprises dans l'estimation de l'emploi total par province.

4.4 Désaisonnalisation

Il est courant de publier la plupart des indicateurs économiques sous forme désaisonnalisée et non désaisonnalisée. Les fluctuations dans les séries chronologiques économiques peuvent être causées par des mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers. Une série désaisonnalisée est une série où l'on a tenté de supprimer les mouvements saisonniers. Les mouvements saisonniers sont ceux causés par des événements qui se produisent chaque année, à savoir, par exemple, les changements météorologiques habituels, le ralentissement ou l'accroissement de la production, et l'ouverture et la fermeture des établissements d'enseignement. Comme ces événements saisonniers se produisent

à des intervalles annuels réguliers, leur effet sur les tendances statistiques peut être supprimé par l'ajustement des données d'un mois à l'autre.

La désaisonnalisation pose des difficultés lorsque la série chronologique présente des variations irrégulières qui sont atypiques ou plus importantes que d'habitude. Dans ces cas, la série désaisonnalisée pourrait être de qualité médiocre. Il est alors préférable d'utiliser une série non désaisonnalisée.

Le logiciel X12-ARIMA du système d'analyse statistique (SAS) est utilisé pour désaisonnaliser les estimations de l'EERH.

4.5 Révision et comparabilité dans le temps

Révision mensuelle : Vers la fin de chaque mois (généralement le dernier jeudi du mois), des estimations de l'EERH sont publiées pour deux mois consécutifs, soit des estimations provisoires pour le mois courant et des estimations révisées pour le mois précédent. Les estimations provisoires et révisées sont disponibles respectivement deux et trois mois après le mois de référence. Par exemple, les estimations révisées de juillet et les estimations provisoires du mois d'août sont publiées à la fin du mois d'octobre.

Les révisions sont nécessaires pour tenir compte de la réception tardive des déclarations (questionnaires d'enquête ou dossiers administratifs) ou encore des données supplémentaires permettant de corriger les erreurs de déclaration ou de traitement.

Révision annuelle ou historique : Annuellement, jusqu'à quatre processus de révision additionnels sont rendus publics lors de la diffusion officielle des données du programme à la fin du mois de mars :

1. Révisions d'un petit nombre d'industries au niveau provincial et territorial pour corriger des erreurs de réponses ou de traitement;
2. Une révision historique est faite à l'occasion afin d'introduire des changements reliés aux concepts, aux nouvelles sources de données, aux classifications révisées, ainsi qu'à des changements de méthodologie;
3. Les données désaisonnalisées sont revues à l'aide des facteurs saisonniers plus récents;
4. Les patrons de confidentialité sont revus.

Premièrement, des révisions à un petit nombre d'industries au niveau provincial et territorial sont faites pour corriger des erreurs de réponses ou de traitement qui se sont produites au cours de l'année précédente. À l'occasion, plusieurs années de données pour une industrie ou une province/territoire peuvent être revues.

Deuxièmement, les révisions peuvent comprendre des ajustements statistiques nécessaires pour maintenir la comparabilité des séries chronologiques et des estimations courantes lors de changements importants qui touchent l'enquête. Ces changements peuvent découler de modifications apportées aux concepts, à la classification géographique ou industrielle, ainsi qu'à des changements de méthodologie. Par exemple, en 2014, le Registre des entreprises a commencé l'attribution de codes du SCIAN à des enregistrements non classifiés en utilisant le code du SCIAN indiqué sur la déclaration T2. Ceci a eu pour effet de réduire grandement le niveau de l'emploi non classifié et de l'augmenter sensiblement dans la plupart des industries. Cette révision a été appliquée à partir de 2008.

Troisièmement, les paramètres de désaisonnalisation sont revus pour incorporer les données de la dernière année et les facteurs saisonniers les plus récents. Cette révision touche particulièrement les années récentes, mais ses effets peuvent se faire sentir dès 2001.

Finalement, les patrons de confidentialité pourraient également être revus selon les niveaux de l'emploi. Ce processus assure que le programme de l'EERH puisse produire des estimations détaillées pour une vaste gamme d'industries tout en protégeant la confidentialité des répondants. Par exemple, en 2013, le passage du SCIAN 2007 au SCIAN 2012 a nécessité une révision jusqu'à 2001 et, conséquemment, la création de nouveaux patrons.

Les révisions annuelles des données sont normales dans un programme d'enquête complexe. Les

utilisateurs des statistiques de l'EERH devraient toujours tenir compte des révisions annuelles. Vu que le programme a subi de nombreux changements au fil des ans, les données publiées antérieurement ne sont pas nécessairement comparables aux données publiées récemment. Il est donc fortement recommandé d'utiliser les séries chronologiques courantes, de préférence celles provenant de CANSIM, la base de données de Statistique Canada. Voir Produits connexes pour la liste de tableaux CANSIM.

Les tableaux de données CANSIM en temps réel qui contiennent l'historique des révisions des séries chronologiques de l'EERH sont disponibles depuis janvier 2015. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le document *Tableaux de données CANSIM en temps réel*.

4.6 Confidentialité

La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la *Loi sur la statistique* et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable à leur insu ou sans leur consentement écrit préalable. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupements de données reconnaissables. Le logiciel G-CONFID est utilisé pour contrôler la divulgation des données.

Les résultats de l'EERH sont soumis à un examen à l'aide des mesures de sécurité pertinentes conformément à la *Loi sur la statistique* pour assurer la protection des renseignements des répondants et pour empêcher que la diffusion des estimations de l'EERH ne permette d'identifier une entreprise, quelle qu'elle soit.

Section 5

Concepts et définitions

5.1 Concepts relatifs aux entreprises et établissements, aux catégories de travailleurs et aux industries

Administrations publiques (91) : Catégorie regroupant uniquement les établissements dont les activités sont de nature gouvernementale et les organismes auxiliaires assurant les services internes de la fonction publique, les organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux sont exclus. Les établissements publics dont l'activité principale relève d'autres industries sont classés dans ces industries avec les établissements semblables détenus par des entités non gouvernementales. Par conséquent, les données d'emploi pour cette catégorie ne représentent pas le nombre réel de personnes employées par les différentes administrations publiques. En outre, si le personnel militaire est exclu, le personnel civil travaillant pour les services de la défense est inclus.

Agrégation spéciale des services d'enseignement (611N) : Catégorie regroupant les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et les cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114), ainsi que les écoles techniques et les écoles de métiers (6115).

Classification des industries : Un code d'industrie figurant dans le SCIAN 2012 est attribué à chaque établissement. Les industries et les différents groupes d'industries sont décrits dans le manuel du SCIAN 2012 (n° 12-501-X au catalogue). Des groupes spéciaux ne figurant pas dans le SCIAN 2012 ont été créés à des fins d'analyse.

Commerce (41–45N) : Catégorie regroupant le commerce de gros (41) et le commerce de détail (44 et 45).

Congés payés : Comprennent les jours fériés payés, les vacances payées, les congés de maladie, y compris

les congés d'accident du travail et les congés pour motifs personnels, comme les congés de deuil et les congés pour service judiciaire.

Couverture des industries : L'EERH couvre toutes les industries au Canada, sauf celles dont les activités relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux, et du personnel militaire des services de la défense.

Ensemble des industries (11–91N) : Somme de toutes les industries, sauf celles dont les activités relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux, et du personnel militaire des services de la défense.

Ensemble des industries, y compris la catégorie des entreprises non classifiées (00-91N) : Somme de toutes les industries, y compris la catégorie des entreprises non classifiées (0000). Sont exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux, et du personnel militaire des services de la défense. Seules les données sur l'emploi sont disponibles pour cette catégorie.

Entreprise : Toute entreprise ou institution commerciale, constituée en société ou non; il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'un partenariat, d'une société, ou d'une autre forme d'organisation. Une entreprise est qualifiée de simple si tous ses établissements se trouvent dans la même province ou classification industrielle; autrement, une entreprise est considérée comme complexe.

Entreprises non classifiées (0000) : Entreprises auxquelles un code du SCIAN 2012 n'a pas encore été attribué. Cette catégorie existe depuis mars 1994 et les données sont seulement disponibles pour le variable de l'emploi parce qu'il faut un code d'industrie pour générer les autres variables.

Établissement : À des fins statistiques, la plus petite unité d'une entreprise pouvant fournir des données sur la production économique, par exemple, une usine, une mine, un magasin, ou une unité analogue.

Fabrication de biens durables (321N) : Catégorie regroupant la fabrication de produits en bois (321), la fabrication de produits minéraux non métalliques (327), la première transformation des métaux (331), la fabrication de produits métalliques (332), la fabrication de machines (333), la fabrication de produits informatiques et électroniques (334), la fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques (335), la fabrication de matériel de transport (336), la fabrication de meubles et de produits connexes (337), et les activités de fabrication diverses (339).

Fabrication de biens non durables (311N) : Catégorie regroupant la fabrication d'aliments (311), la fabrication de boissons et de produits du tabac (312), les usines de textiles (313), les usines de produits textiles (314), la fabrication de vêtements (315), la fabrication de produits en cuir et de produits analogues (316), la fabrication du papier (322), l'impression et les activités de soutien connexes (323), la fabrication de produits du pétrole et du charbon (324), la fabrication de produits chimiques (325), la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (326) et les activités de fabrication diverses (339).

Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (11N) : Catégorie regroupant la foresterie et l'exploitation forestière (113) et les activités de soutien à la foresterie (1153).

Industries productrices de biens (11-33N) : Catégorie regroupant la foresterie (11N), l'extraction minière (21), les services publics (22), la construction (23), et la fabrication (31-33).

Industries productrices de services (41-91N) : Catégorie regroupant le commerce (41, 44-45), le transport et l'entrepôt (48-49), l'information et les industries culturelles (51), la

finance, les assurances, les services immobiliers et les services de location et de location à bail (53), les services professionnels, scientifiques et techniques (54), la gestion de sociétés et d'entreprises (55), les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement (56), les services d'enseignement (61), les soins de santé et l'assistance sociale (62), les arts, les spectacles et les loisirs (71), les services d'hébergement et de restauration (72), les autres services (sauf des services aux ménages privés et des organismes religieux) (81), et les administrations publiques (sauf les organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux, et le personnel militaire et les autres services gouvernementaux) (91).

Salarié ou salarié rémunéré : Tout individu rémunéré pour ses services ou ses absences et pour lequel l'employeur doit remplir une formule T4 de l'Agence du revenu du Canada est considéré comme étant un salarié. Le concept de « salarié » utilisé dans l'EERH désigne les travailleurs à plein temps, à temps partiel (ceux qui travaillent régulièrement moins d'heures que la semaine de travail normale de l'établissement) et les travailleurs occasionnels ou temporaires. Il désigne aussi les propriétaires, administrateurs, associés, et autres dirigeants actifs des entreprises constituées en société.

Le concept de « salarié » utilisé dans l'EERH exclut les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale, les travailleurs autonomes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'extérieur du Canada, le personnel militaire, et les travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur n'est pas tenu de remplir une formule T4. Sont également exclus les travailleurs n'ayant pas touché de paye de leur employeur pendant toute la période de référence de l'enquête (p. ex., les personnes en grève, en congé non payé, les personnes touchant une rémunération aux termes d'un régime d'assurance, d'une caisse d'indemnisation des accidents au travail ou d'un régime analogue). Cependant, les travailleurs rémunérés pour une partie de la période de référence et en chômage ou en grève pour le reste de la période sont considérés comme salariés.

Les salariés sont classés selon les catégories suivantes :

Ensemble des salariés/employés à salaire fixe : Ensemble des salariés rémunérés à l'heure, des employés à salaire fixe et des autres salariés.

Salariés rémunérés à l'heure : Tous les travailleurs dont la rémunération de base est calculée selon un taux horaire.

Pour les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et les cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114), et les écoles techniques et écoles de métiers (6115), cette catégorie d'emploi représente le personnel non enseignant : tous les travailleurs autres que le personnel enseignant, c'est-à-dire les présidents, vice-présidents, bibliothécaires, registraires, administrateurs financiers, comptables, orienteurs, techniciens de laboratoire, agents du personnel, et autres services (concierges, chauffeurs d'autobus, etc.). Cette variable est dérivée d'un petit échantillon.

Employés à salaire fixe : Travailleurs dont la rémunération de base est une somme fixe versée pour au moins une semaine.

Pour les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et les cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114), et les écoles techniques et écoles de métiers (6115), cette catégorie représente le personnel enseignant : tous les travailleurs classés comme enseignants ou chargés de cours dans les dossiers du service de la paye (p. ex., les directeurs, professeurs, doyens, chefs de département, maîtres, enseignants, etc.), qu'ils enseignent le jour ou le soir. Les suppléants ou remplaçants sont exclus.

Autres salariés : Travailleurs dont la rémunération de base prend la forme de commissions, d'un salaire à la pièce, d'indemnités de parcours, etc.

Pour les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et les cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114), et les écoles techniques et écoles de métiers (6115), cette catégorie d'emploi représente le personnel suppléant ou remplaçant : les enseignants appelés à se présenter au travail lorsqu'on a besoin de leurs services, soit pour accroître le personnel en place, soit pour remplacer pendant une courte période un enseignant à temps plein ou à temps partiel.

5.2 Concepts relatifs à la rémunération

Indice à pondération fixe de la rémunération : Les indices à pondération fixe de la rémunération horaire et hebdomadaire moyenne ont été conçus pour mieux refléter les tendances sous-jacentes des gains en maintenant constante dans le temps la répartition de l'emploi et des heures rémunérées parmi les secteurs d'activité, les provinces, les territoires, les régions, et les types de salariés (rémunérés à l'heure et employés à salaire fixe). Actuellement, les poids fixes (panier) sont basés sur les données annuelles de l'EERH de 2005. L'année de base (année pour laquelle tous les indices ont une valeur égale à 100) est 2002.

Les heures supplémentaires et la paye qui leur est associée pourraient biaiser l'estimation des tendances sous-jacentes des taux de rémunération parce que leurs mouvements sont volatils. En conséquence, les composantes de la rémunération supplémentaire sont exclues du calcul des indices.

Ces indices sont de meilleurs indicateurs des tendances sous-jacentes des taux de rémunération que les séries à pondération variable. Ils sont utiles pour suivre l'inflation attribuable aux salaires et traitements, sans égard aux changements structurels de l'emploi.

Le tableau 281-0039 de CANSIM donne l'indice mensuel à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne pour l'ensemble des salariés, excluant les heures supplémentaires, selon le code à deux chiffres du SCIAN. Voir Produits connexes pour la liste de tableaux CANSIM.

Paiements spéciaux : Des questions ont été ajoutées à l'ERE pour que tous les salaires et traitements supplémentaires soient attribués à la période durant laquelle ils ont été gagnés et non à la période durant laquelle ils ont été touchés. Ces paiements spéciaux peuvent être versés en tout temps et sont habituellement inscrits dans les livres selon la méthode de comptabilité de caisse. Certains paiements spéciaux peuvent être inclus dans la paye régulière si la période couverte par le paiement correspond à la période de la paye régulière et si le paiement spécial est intégré à chaque paye. Par exemple, des primes de productivité intégrées à la paye régulière et versées à chaque période de paye seraient incluses dans la rémunération régulière brute. En revanche, des primes de productivité calculées trimestriellement ou annuellement devraient être déclarées au titre des paiements spéciaux. Parmi les autres paiements spéciaux figurent, par exemple, les indemnités de vie chère, les heures supplémentaires couvrant une période autre que la période de paye régulière, les salaires rétroactifs, et les payes de vacances s'ils ne sont pas versés à chaque chèque de paye.

Rémunération : Rémunération brute imposable avant les retenues à la source. La rémunération mensuelle brute provient des dossiers administratifs. La rémunération hebdomadaire brute est définie comme étant la partie de la rémunération mensuelle brute se rapportant au travail accompli durant la semaine de référence. Elle représente la valeur brute en dollars avant les déductions pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à l'assurance-emploi, etc. La rémunération comprend le salaire régulier, les heures supplémentaires et les bonis, les commissions, et tous les autres types de paiements spéciaux. Le concept de rémunération ne comprend pas les montants qui représentent des allocations et des avantages imposables, certains types d'indemnités non salariales, ainsi que les cotisations patronales à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, aux régimes d'assurance-maladie provinciaux, aux caisses d'indemnisation des accidents du travail, et à d'autres régimes de prévoyance.

Rémunération des heures supplémentaires : Rémunération versée pour le travail effectué en sus de la journée ou de la semaine normale de travail. Ces données sont calculées pour l'ensemble des salariés, les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe.

Rémunération hebdomadaire moyenne (excluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (excluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre de salariés. Ces données sont calculées pour l'ensemble des salariés, les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe.

Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (incluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre de salariés. Ces données sont calculées pour tous les types de salariés.

Rémunération horaire moyenne des employés à salaire fixe (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (incluant ou excluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre d'heures hebdomadaires (les heures supplémentaires ne sont pas comprises dans les heures de travail des employés à salaire fixe).

Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (incluant ou excluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre total d'heures hebdomadaires rémunérées (incluant ou excluant les heures supplémentaires).

5.3 Concepts relatifs aux heures

Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Nombre total d'heures travaillées (incluant ou excluant les heures supplémentaires) divisé par le nombre de salariés rémunérés à l'heure.

Heures hebdomadaires moyennes (semaine de travail normale) des salariés : Nombre total d'heures divisé par le nombre de salariés.

Heures supplémentaires des salariés rémunérés à l'heure : Nombre total des heures supplémentaires payées. Il s'agit des heures effectivement travaillées.

Heures totales des employés à salaire fixe : Nombre moyen d'heures travaillées durant une semaine de travail normale multiplié par le nombre de salariés (les heures supplémentaires ne sont pas incluses dans les heures des salariés).

Heures totales payées des salariés rémunérés à l'heure (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Ensemble des heures travaillées (incluant ou excluant les heures supplémentaires), y compris les congés payés (p. ex., les jours fériés, les congés de maladie, les congés pour fonctions judiciaires, etc.) ainsi que les heures supplémentaires.

5.4 Concepts relatifs à la collecte et au traitement des données

Taux de non-réponse : Les unités pour lesquelles les données n'ont pas été reçues à temps pour le mois de référence.

Taux de refus : Les unités qui ont été contactées, mais qui ont refusé de prendre part à l'enquête.

Taux de réponse : Toutes les unités répondantes qui ont fourni des renseignements durant la période de collecte.

Section 6

Estimations par taille d'entreprise

L'EERH produit des moyennes trimestrielles et annuelles par taille d'entreprise et type d'emploi pour l'ensemble des salariés, la rémunération hebdomadaire moyenne et des heures rémunérées à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. La taille de l'entreprise est déterminée en fonction du nombre total de salariés de l'entreprise au niveau national et elle est calculée à partir de la moyenne des niveaux d'emploi mensuels de la période de référence. Les données sont produites au niveau sectoriel du SCIAN ainsi que pour l'ensemble des secteurs.

Les réponses sont enregistrées selon les catégories suivantes : 0 à 4 salariés, 5 à 19, 20 à 49, 50 à 99, 100 à 299, 300 à 499, 500 et plus, ainsi que toutes tailles confondues. Les données sont également produites

selon les catégories suivantes : 0 à 49 salariés, 50 à 299 ou 300 et plus.

Les données produites par taille d'entreprise sont généralement plus instables que les estimations mensuelles globales. Les estimations publiées par taille d'entreprise peuvent subir l'effet des mouvements d'entreprises d'une catégorie de taille à l'autre, d'un mois à l'autre. D'autres événements, comme les grèves, les fermetures provisoires ou la modification de la structure de l'entreprise dans le Registre des entreprises, entraîneront aussi de l'instabilité dans les séries établies selon la taille de l'entreprise. Si les données par taille d'entreprise sont un excellent outil de recherche, leur utilisation à des fins d'indexation des contrats est déconseillée en raison des risques de volatilité plus importants liés à ces estimations.

Section 7

Utilisation des données de l'EERH sur la rémunération pour l'indexation des contrats

Les statistiques de l'EERH sur la rémunération sont parfois utilisées dans les secteurs public et privé pour l'indexation de divers types de coûts de main-d'oeuvre, habituellement au moyen d'une formule d'établissement des prix définie par contrat.

Statistique Canada n'encourage ni ne décourage l'utilisation des données de l'EERH pour l'indexation de contrats, mais peut donner des conseils de nature purement statistique sur les limites liées à l'utilisation de ces données.

L'EERH publie un large éventail d'estimations de la rémunération, dont beaucoup ne sont pas recommandées pour l'établissement des prix. En général, il est préférable d'éviter d'utiliser les séries pour les groupes d'industries très désagrégés (codes à quatre chiffres du SCIAN), ainsi que les estimations relatives à une catégorie précise de travailleurs (c.-à-d. salariés rémunérés à l'heure, employés à salaire fixe ou les autres salariés), ces séries étant basées sur un échantillon relativement petit. Les estimations de niveaux et de tendances par secteur à l'échelle nationale sont plus stables que les estimations correspondantes à l'échelle provinciale et territoriale. Les utilisateurs doivent toujours tenir compte des indicateurs de qualité disponibles et du nombre de salariés visés par la série de données sur la rémunération qui les intéresse.

Il importe de noter que la variation de la rémunération moyenne s'explique par divers facteurs, dont

la croissance des salaires, les variations de la composition de l'emploi par secteur, par profession et par niveau d'expérience de travail, ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, sans oublier la variabilité d'échantillonnage. Pour observer la rémunération au fil du temps une fois neutralisé l'effet des variations des heures travaillées et de l'emploi, Statistique Canada produit un indice à pondération fixe (IPF). Cet indice se rapproche du concept d'indice des coûts d'emploi ou de main-d'oeuvre utilisé dans d'autres pays, mais n'élimine pas l'effet d'autres facteurs qui peuvent influencer sur la rémunération. L'IPF est calculé uniquement à des niveaux d'agrégation élevés et ne tient compte ni de la rémunération des heures supplémentaires ni de celle des travailleurs rémunérés à la commission ou à la pièce.

De plus, il est préférable de ne pas utiliser les variations d'un mois à l'autre pour indexer les coûts et d'utiliser plutôt les variations d'une année à l'autre basées sur les moyennes annuelles. Si des calculs mensuels sont nécessaires, des moyennes mobiles de plusieurs mois devraient être privilégiées.

Toutes les formules d'indexation devraient tenir compte des révisions périodiques des données de l'enquête. Les utilisateurs doivent toujours utiliser les séries de données actualisées et complètes.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada (sans frais 1-800-263-1136; international 1-514-283-8300; (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Section 8

Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures et l'Enquête sur la population active

Deux enquêtes mensuelles de Statistique Canada mesurent les niveaux et les tendances d'emploi : l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête-ménage, et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), une enquête-entreprise sur la rémunération et l'emploi salarié.

L'EPA fournit le premier portrait actuel de la situation générale du marché du travail, avec les données sur l'emploi total, le chômage et le taux de chômage, ainsi que des renseignements sur les groupes de Canadiens les plus touchés par les changements survenus sur le marché du travail.

Environ deux mois plus tard, l'EERH fournit des données supplémentaires par secteur d'activité pour

le même mois, ainsi que des estimations de la rémunération et des heures travaillées.

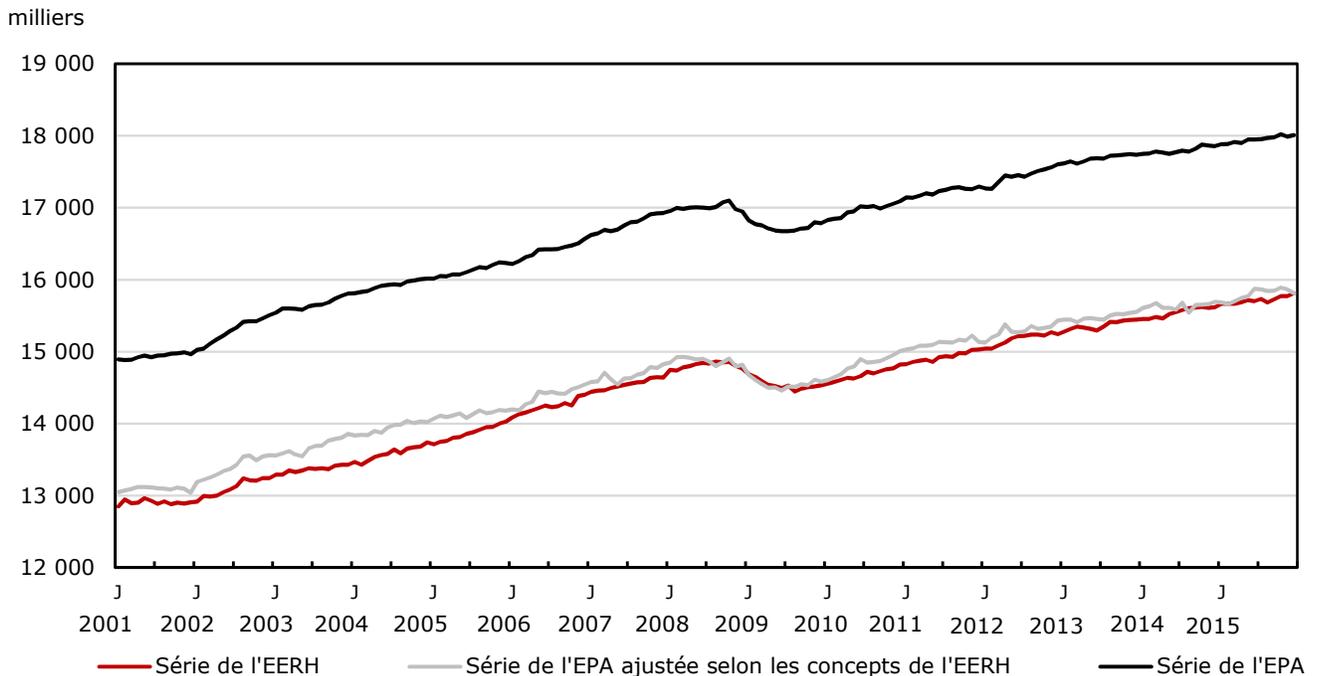
Les statistiques de l'enquête-ménage et de l'enquête-entreprise sur la rémunération, ainsi que les données du programme de l'assurance-emploi et du programme sur les postes vacants, permettent d'avoir un portrait plus complet de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

L'enquête-ménages (EPA) donne un aperçu plus large de l'emploi, y compris l'emploi dans le secteur agricole ainsi que le travail autonome. L'enquête-entreprises (EERH) donne une mesure très fiable de la variation mensuelle de l'emploi salarié non agricole.

Comme la définition de l'emploi est plus large dans l'EPA que dans l'EERH, le niveau d'emploi est plus élevé dans l'EPA que dans l'EERH. Voir graphique 8.1 ci-dessous pour plus de renseignements.

Graphique 8.1

Niveaux d'emploi d'après l'EPA et l'EERH, de janvier 2001 à décembre 2015, données désaisonnalisées



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH).

À des fins de comparaison, une série ajustée de l'EPA a été ajoutée à graphique 8.1 pour être plus semblable avec des concepts et des définitions à ceux de l'EERH. Cette série ajustée a été créée en retirant les travailleurs du secteur agricole, de la pêche et de la chasse, les travailleurs autonomes non agricoles, les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs des services aux ménages privés ainsi que les travailleurs en congé non payé, et y ont été ajoutés les salariés non agricoles occupant plus d'un emploi.

L'estimation des salariés provenant de l'EPA est beaucoup plus proche de celle provenant de l'EERH, bien que des écarts se manifestent parfois. Par exemple, pendant le ralentissement du marché du travail de 2008-2009, la baisse de l'emploi était plus marquée dans l'EPA que dans l'EERH.

Certains écarts sont attribuables aux différences des concepts et des mesures entre les deux enquêtes. Les principales caractéristiques et différences des deux enquêtes figurent dans tableau 8.1.

Tableau explicatif 8.1**Caractéristiques de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH)**

Comparaison	EPA	EERH
Population	Population civile de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.	Emplois salariés non agricoles.
Type d'enquête	Enquête mensuelle portant sur un échantillon d'environ 56 000 ménages.	Recensement mensuel des entreprises (à partir de données administratives), complété par une enquête sur la rémunération menée auprès de 15 000 établissements.
Principaux produits	Population active, emploi, et chômage par province, et taux connexes à contenu démographique.	Emploi, rémunération et heures selon des catégories d'industries et des regroupements géographiques.
Période de référence	Semaine civile comprenant le 15 ^e jour du mois ¹ .	Dernière période de paye du mois ² .
Concept de l'emploi	Estimations du nombre de personnes occupées (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés une seule fois). Les travailleurs en congé non payé sont inclus.	Nombre d'emplois (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés pour chaque emploi salarié non agricole occupé). Sont inclus uniquement les travailleurs ayant touché une rémunération pour la période de référence.
Différences de définition de l'emploi	Sont inclus les travailleurs autonomes non constitués en société, les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs du secteur agricole, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, les travailleurs des organisations religieuses, les travailleurs des services aux ménages privés, les organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux et les travailleurs en congé non payé.	Sont exclus tous les groupes indiqués dans la colonne de gauche, exception faite des travailleurs de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien à la foresterie.
Ampleur de la variation mensuelle de l'emploi indiquant un mouvement statistiquement significatif	+/- 47 000 pour un intervalle de confiance de 90 % (mise à jour deux fois par année).	Comme il s'agit d'un recensement, les estimations de l'emploi ne sont pas entachées d'une incertitude statistique.
Étalonnage des résultats d'enquête	Sans étalonnage direct pour l'emploi. Étalonnage de la population sous-jacente tous les cinq ans à partir des données du recensement.	Sans étalonnage.

1. Exception faite des mois de novembre et décembre, où la semaine de référence est souvent une semaine plus tôt.

2. Il s'agit en fait d'une combinaison de périodes différentes, puisque la durée et les dates de la période de paye varient d'un employeur à l'autre, et même d'un groupe d'employés à l'autre chez le même employeur. Dans tous les cas, le traitement des données administratives retient l'information portant sur la période de paye la plus récente.

8.1 Comparaison des tendances d'emploi à partir des deux enquêtes

L'EPA, qui couvre un échantillon mensuel d'approximativement 56 000 ménages, est la seule enquête menée par Statistique Canada dans le but de fournir le taux de chômage officiel tous les mois. C'est le premier indicateur et l'indicateur le plus actuel de la situation du marché du travail au Canada. La taille de l'échantillon fait de l'EPA une source très fiable pour différents niveaux géographiques. L'enquête brosse un portrait complet dans la mesure où elle couvre les salariés, les travailleurs autonomes et les chômeurs. L'enquête fournit également des données sur les caractéristiques de ces trois groupes, y compris l'âge, le sexe et la profession.

L'EERH est une autre enquête mensuelle, conçue pour fournir des données sur l'emploi salarié, la rémunération moyenne et les heures travaillées. Il s'agit d'un recensement de tous les salariés au Canada. Par conséquent, l'EERH ne couvre ni les travailleurs autonomes ni les chômeurs. Toutefois, les données sur l'emploi salarié sont disponibles à un niveau d'industrie détaillé.

Comme cela a été mentionné plus haut, les estimations de l'EPA et de l'EERH suivent des tendances convergentes à long terme, mais certains écarts se manifestent parfois. Ces écarts peuvent être plus fréquents dans le cas de sous-groupes, par exemple, à l'échelle provinciale ou dans une industrie particulière.

Le tableau 8.2 qui suit présente la variation de l'emploi sur 12 mois à partir des deux sources de données.

Tableau explicatif 8.2
Variation de l'emploi sur 12 mois, d'après l'EERH et l'EPA

De décembre 2014 à décembre 2015, données désaisonnalisées		
	variation en milliers	variation en %
L'emploi d'après l'EPA	155,4	0,9
L'emploi d'après l'EPA ajustée selon les concepts de l'EERH ¹	115,6	0,7
L'emploi d'après l'EERH	194,1	1,2

1. Il s'agit d'une série interne établie selon des concepts et des définitions s'apparentant davantage à ceux de l'EERH. Sont exclus de cette série ajustée les travailleurs du secteur agricole et des industries connexes, les travailleurs autonomes non agricoles, les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs des services aux ménages privés et les travailleurs en congé non payé, et y sont ajoutés les salariés non agricoles occupant plus d'un emploi.

8.2 Erreur d'échantillonnage dans l'EPA

Les données de l'EPA peuvent être entachées d'une erreur d'échantillonnage et d'une erreur non due à l'échantillonnage. Bien que l'EPA soit l'une des enquêtes les plus importantes à l'échelle internationale, son échantillon regroupant 56 000 ménages, elle ne couvre qu'une petite partie de l'ensemble des personnes en emploi. Lorsqu'on examine les tendances à court terme, surtout les variations d'un mois à l'autre, il est essentiel d'évaluer la signification statistique des variations.

Les estimations d'emploi de l'EERH, étant établies à partir des données administratives sur les retenues à la source soumises par les employeurs à l'Agence du revenu du Canada, ne sont pas sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Elles sont, toutefois, sujettes à l'erreur non due à l'échantillonnage.

8.3 Classification des travailleurs dans l'EPA

Une série ajustée sur les données de l'emploi provenant de l'EPA a été créée pour être plus semblable à des concepts et des définitions à ceux de l'EERH (voir le graphique 8.1). Cette série ajustée est calculé en retirant les travailleurs du secteur agricole et des industries connexes, les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs des services aux ménages privés, les travailleurs en congé non payé ainsi que les réservistes, et en ajoutant les salariés occupant plus d'un emploi et qui occupent leur deuxième emploi à titre de salariés ou de travailleurs

autonomes constitués en société avec salariés. Pour l'EERH, les données d'emploi sur les trois territoires du Nord sont retirées pour assurer la comparabilité avec les données de l'EPA.

Ce processus d'ajustement comporte aussi certaines limites. Par exemple, des entrepreneurs indépendants peuvent s'être déclarés à tort comme travailleurs salariés plutôt que comme travailleurs autonomes dans l'EPA. De telles erreurs peuvent donner lieu à une surestimation de l'emploi ajusté d'après l'EPA. Par ailleurs, l'ajustement pour tenir compte des personnes occupant plus d'un emploi ajoute les travailleurs dont l'emploi principal est un emploi salarié non agricole, mais pas nécessairement l'emploi secondaire. Cependant, aucun ajustement n'est fait pour tenir compte des personnes occupant trois emplois ou plus; le processus d'ajustement repose sur l'hypothèse que toutes les personnes qui cumulent des emplois n'en occupent que deux. Cette hypothèse introduit une sous-estimation de l'emploi ajusté provenant de l'enquête-ménages. Ces problèmes de classification des travailleurs limitent les possibilités de faire concorder complètement les deux mesures de l'emploi.

8.4 Travail « au noir »

Il peut arriver que des travailleurs soient rémunérés, mais que leurs gains ne soient pas déclarés dans l'EERH (travail « au noir », par exemple). Certains de ces travailleurs pourraient être comptabilisés dans l'EPA, mais il n'est pas possible de déterminer combien d'entre eux sont représentés dans les estimations de l'enquête.

8.5 Estimations par province

Les estimations tirées de l'EPA sont basées sur le lieu de résidence habituel des personnes. Par contre, l'EERH dénombre les salariés dans la province ou le territoire où ils travaillent. Ces divergences n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des données à l'échelle nationale, mais peuvent créer des écarts à l'échelle provinciale/territoriale.

8.6 Estimations de la rémunération et données par niveau d'industrie détaillé

Les nouvelles entreprises sont inscrites au Registre des entreprises de Statistique Canada, sur lequel s'appuie l'EERH pour obtenir les données des industries. Cependant, il peut écrouler un certain temps avant que toutes les nouvelles entreprises soient classifiées, ce qui se traduit par une sous-déclaration temporaire dans certaines données relatives à un niveau d'industrie détaillé. En outre, on procède, dans le Registre des entreprises, à des examens et des mises à jour périodiques de la classification industrielle et provinciale des établissements inscrits, ce qui peut entraîner des variations des niveaux d'emploi qui ne représentent pas des hausses ou des baisses réelles.

Les données industrielles sur l'emploi provenant de l'enquête-ménages sont fondées sur les renseignements fournis par le répondant au sujet des caractéristiques détaillées de son travail. Ces renseignements sont ensuite traités, et un code d'industrie est attribué par Statistique Canada.

8.7 Différences dans les calendriers de diffusion

Les interviews dans le cadre de l'EPA sont menées au cours des dix jours qui suivent la semaine de référence. Ces interviews sont suivies de neuf jours de traitement et d'analyse, ce qui permet une diffusion des résultats 19 jours après le samedi de la semaine de référence. La diffusion a généralement lieu le premier ou deuxième vendredi du mois.

Les entreprises ont jusqu'au 15 du mois suivant pour soumettre les données de la dernière période de

paye du mois de référence à l'Agence du revenu du Canada. Ces données, qui représentent environ un million d'enregistrements, sont fournies à Statistique Canada au début du mois suivant, soit cinq semaines après la période de référence. Cette étape est suivie de trois semaines et demie de traitement et d'analyse, de sorte que la diffusion a lieu huit semaines et demie après la période de référence.

8.8 Calendrier de révision

Les estimations des deux enquêtes sont révisées selon des calendriers qui diffèrent. Ces différences n'ont pas d'incidence sur les tendances générales, mais elles peuvent influencer sur les variations d'un mois à l'autre.

Chaque année, les estimations désaisonnalisées de l'EPA font l'objet d'une révision rétrospective sur trois ans et sont publiées vers la fin du mois de janvier. Tous les cinq ans, le contrôle démographique est mis à jour conformément au dernier recensement sur la population et toutes les estimations de l'EPA font l'objet d'une révision historique sur une période de temps plus longue. Cet exercice est désigné par le terme « changement de base », et le dernier changement de base a eu lieu en janvier 2015. Lors de cette révision, les classifications de la géographie des industries et des professions sont mise à jour en même temps que des facteurs saisonniers.

Pour ce qui est de l'EERH, les estimations mensuelles sont révisées le mois suivant la première diffusion des estimations. Par exemple, les estimations pour avril sont révisées au moment de la diffusion des estimations pour mai.

Tous les ans, à la fin du mois de mars, les estimations de l'EERH sont soumises à une révision historique. La portée et l'ampleur des révisions varient selon l'année. Les révisions qui se rapportent à des industries particulières peuvent remonter jusqu'à 2001 et elles peuvent comprendre le passage à de nouveaux systèmes de classification (p. ex., le passage du SCIAN 2007 au SCIAN 2012), ou peuvent aussi couvrir quelques années seulement et entraîner des changements mineurs. Parallèlement les données désaisonnalisées font l'objet d'une révision rétrospective sur trois ans.

Produits connexes

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

281-0023	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi selon le type de salariés et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
281-0024	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi selon le type de salariés et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, annuel
281-0026	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération hebdomadaire moyenne selon le type de salariés, le statut de temps supplémentaire et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
281-0027	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération hebdomadaire moyenne selon le type de salariés, le statut de temps supplémentaire et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, annuel
281-0029	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, selon le statut de temps supplémentaire et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
281-0030	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, selon le statut de temps supplémentaire et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, annuel
281-0032	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon le statut de temps supplémentaire et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
281-0033	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon le statut de temps supplémentaire et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, annuel
281-0035	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération horaire moyenne incluant le temps supplémentaire des employés à salaire fixe, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
281-0036	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération horaire moyenne incluant le temps supplémentaire des employés à salaire fixe, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, annuel

- 281-0037 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), semaine normale de travail des employés à salaire fixe, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
- 281-0038 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), semaine normale de travail des employés à salaire fixe, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, annuel
- 281-0039 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), indice à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne pour l'ensemble des salariés, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), mensuel
- 281-0041 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), non désaisonnalisées, trimestriel
- 281-0042 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi pour l'ensemble des salariés, selon la taille d'entreprise et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel
- 281-0043 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération hebdomadaire moyenne incluant le temps supplémentaire pour l'ensemble des salariés, selon la taille d'entreprise et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), non désaisonnalisées, trimestriel
- 281-0044 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés, selon la taille d'entreprise et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel
- 281-0045 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), heures hebdomadaires moyennes (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon la taille d'entreprise et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), non désaisonnalisées, trimestriel
- 281-0046 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), heures hebdomadaires moyennes (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon la taille d'entreprise et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel
- 281-0047 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi et rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, Canada, désaisonnalisées, mensuel
- 281-0048 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi, rémunération horaire et hebdomadaire moyenne, et les heures hebdomadaires moyennes, selon le type de salariés et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Canada, désaisonnalisées, mensuel
- 281-0049 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi, rémunération horaire et hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), et les heures hebdomadaires moyennes pour l'ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées, désaisonnalisées, mensuel

281-0063	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi et rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), désaisonnalisées, mensuel
281-8023	Diffusions historiques de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi selon le type de salariés et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
281-8026	Diffusions historiques de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération hebdomadaire moyenne selon le type de salariés, le statut de temps supplémentaire et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord détaillé, non désaisonnalisées, mensuel
281-8047	Diffusions historiques de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi et rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des salariés, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) détaillé, Canada, désaisonnalisées, mensuel
281-8063	Diffusions historiques de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi et rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des salariés, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), désaisonnalisées, mensuel

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

2612	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
------	--

Choisis parmi les tableaux sommaires de Statistique Canada

- *Rémunération hebdomadaire moyenne, par province et territoire*
- *Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, par province et territoire*
- *Emploi, soins de santé et assistance sociale, par province et territoire*
- *Rémunération hebdomadaire moyenne, soins de santé et assistance sociale, par province et territoire*
- *Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, par province et territoire*
- *Rémunération hebdomadaire moyenne selon la taille de l'entreprise, par province et territoire*
- *Emploi, salariés inscrits sur les listes de paie, par province et territoire*
- *Gains hebdomadaires moyens, selon la branche d'activité*
- *Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, selon la branche d'activité*

- *Emploi, par taille d'entreprise*
- *Rémunération hebdomadaire moyenne, par taille d'entreprise*
- *Emploi selon la taille de l'entreprise, par province et territoire*
- *Emploi, salariés inscrits sur les listes de paie, selon la branche d'activité*
- *Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon la branche d'activité*
- *Indicateurs économiques, par province et territoire (mensuel et trimestriel)*
- *Gains hebdomadaires moyens, selon la branche d'activité, mensuel*
- *Emploi et rémunération hebdomadaire moyenne (incluant les heures supplémentaires) dans les administrations publiques et pour l'ensemble des branches d'activités*
- *Canada : Données économiques et financières*
- *Emploi, services d'enseignement et services connexes, par province et territoire*
- *Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant les heures supplémentaires), services d'enseignement et services connexes, par province et territoire*
- *Dernières statistiques (mensuel)*

Appendice A

Répartition de l'échantillon de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises

Tableau explicatif 1

Taille d'échantillon mensuelle moyenne par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), province et territoire, 2015

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	nombre d'établissements						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	945	507	1 212	1 097	1 988	2 401	1 225
Foresterie, exploitation et soutien	12	x	23	25	28	10	x
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	20	x	22	15	19	23	7
Services publics	6	x	7	x	13	30	x
Construction	107	53	110	118	148	159	110
Fabrication	55	27	138	123	321	339	149
Commerce de gros	50	34	53	61	127	157	69
Commerce de détail	153	93	180	169	220	244	147
Transport et entreposage	63	26	70	62	126	131	62
Industrie de l'information et industrie culturelle	16	6	38	26	53	81	40
Finance et assurances	23	25	37	32	66	100	49
Services immobiliers, services de location et de location à bail	24	12	47	35	67	93	55
Services professionnels, scientifiques et techniques	70	56	66	53	182	219	69
Gestion de sociétés et d'entreprises	8	x	19	x	25	24	15
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	45	27	69	51	107	196	72
Services d'enseignement	16	6	22	23	60	108	37
Soins de santé et assistance sociale	96	43	107	94	144	144	107
Arts, spectacles et loisirs	26	20	37	27	49	55	27
Services d'hébergement et de restauration	83	35	95	101	112	126	99
Autres services (sauf les administrations publiques)	56	33	61	53	91	124	71
Administrations publiques locales, municipales, régionales et autochtones	17	11	12	23	32	39	34
	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	nombre d'établissements						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	1 195	1 814	1 988	233	242	108	14 953
Foresterie, exploitation et soutien	x	13	27	x	x	x	138
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	32	74	27	13	9	x	260
Services publics	x	23	20	x	x	x	119
Construction	118	180	164	30	36	17	1 349
Fabrication	114	182	228	x	x	x	1 677
Commerce de gros	70	101	112	x	11	x	852
Commerce de détail	163	221	222	46	36	18	1 911
Transport et entreposage	57	111	135	x	20	x	878
Industrie de l'information et industrie culturelle	50	62	71	x	x	x	450
Finance et assurances	35	50	62	x	x	x	490
Services immobiliers, services de location et de location à bail	41	69	92	6	x	x	550
Services professionnels, scientifiques et techniques	75	170	157	x	12	x	1 138
Gestion de sociétés et d'entreprises	14	23	24	x	x	x	158
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	50	112	163	x	14	x	917
Services d'enseignement	34	45	65	x	x	12	435
Soins de santé et assistance sociale	104	94	126	24	20	15	1 117
Arts, spectacles et loisirs	27	47	46	9	x	x	371
Services d'hébergement et de restauration	100	118	131	25	23	11	1 060
Autres services (sauf les administrations publiques)	64	90	78	18	19	5	764
Administrations publiques locales, municipales, régionales et autochtones	41	29	39	10	23	10	320

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2012) n'a pas encore été assignée.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

Tableau explicatif 2
Taille d'échantillon mensuelle moyenne par sous-secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), Canada, 2015

	Code de sous-secteur	Taille d'échantillon
		nombre d'établissements
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées 1, 2	...	14 953
Foresterie et exploitation forestière	113	75
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	115	63
Extraction de pétrole et de gaz	211	31
Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	212	102
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	213	128
Services publics	221	119
Construction de bâtiments	236	398
Travaux de génie civil	237	378
Entrepreneurs spécialisés	238	573
Fabrication d'aliments	311	232
Fabrication de boissons et de produits du tabac	312	29
Usines de textiles	313	58
Usines de produits textiles	314	27
Fabrication de vêtements	315	59
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	316	29
Fabrication de produits en bois	321	168
Fabrication du papier	322	66
Impression et activités connexes de soutien	323	76
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	324	25
Fabrication de produits chimiques	325	76
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	326	92
Fabrication de produits minéraux non métalliques	327	56
Première transformation des métaux	331	56
Fabrication de produits métalliques	332	151
Fabrication de machines	333	103
Fabrication de produits informatiques et électroniques	334	65
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	335	28
Fabrication de matériel de transport	336	136
Fabrication de meubles et de produits connexes	337	84
Activités diverses de fabrication	339	64
Grossistes-marchands de produits agricoles	411	27
Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers	412	24
Grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac	413	158
Grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers	414	76
Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles	415	70
Grossistes-marchands de matériaux et fournitures de construction	416	124
Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures	417	203
Grossistes-marchands de produits divers	418	135
Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	419	37
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	441	229
Magasins de meubles et d'accessoires de maison	442	93
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	443	29
Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	444	152
Magasins d'alimentation	445	444
Magasins de produits de santé et de soins personnels	446	166
Stations-service	447	146
Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	448	190
Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	451	89
Magasins de marchandises diverses	452	202
Magasins de détail divers	453	141
Détaillants hors magasin	454	31
Transport aérien	481	72
Transport ferroviaire	482	27
Transport par eau	483	55
Transport par camion	484	225
Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	485	151
Transport par pipeline	486	21
Transport de tourisme et d'agrément	487	30
Activités de soutien au transport	488	160
Services postaux	491	37
Messageries et services de messagers	492	39
Entreposage	493	63
Édition (sauf par Internet)	511	123
Industries du film et de l'enregistrement sonore	512	84

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau explicatif 2 – suite

Taille d'échantillon mensuelle moyenne par sous-secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), Canada, 2015

	Code de sous-secteur	Taille d'échantillon
		nombre d'établissements
Radiotélévision (sauf par Internet)	515	46
Télécommunications	517	120
Traitement de données, hébergement de données et services connexes	518	28
Autres services d'information	519	50
Autorités monétaires - banque centrale	521	1
Intermédiation financière et activités connexes	522	159
Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes	523	139
Sociétés d'assurance et activités connexes	524	165
Fonds et autres instruments financiers	526	26
Services immobiliers	531	392
Services de location et de location à bail	532	133
Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)	533	25
Services professionnels, scientifiques et techniques	541	1 138
Gestion de sociétés et d'entreprises	551	158
Services administratifs et services de soutien	561	869
Services de gestion des déchets et d'assainissement	562	48
Services d'enseignement	611	435
Services de soins de santé ambulatoires	621	421
Hôpitaux	622	118
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	623	277
Assistance sociale	624	301
Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes	711	125
Établissements du patrimoine	712	28
Divertissement, loisirs, jeux de hasard et loteries	713	218
Services d'hébergement	721	283
Services de restauration et débits de boissons	722	776
Réparation et entretien	811	214
Services personnels et services de blanchissage	812	194
Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	813	357
Administrations publiques locales, municipales et régionales	913	244
Administrations publiques autochtones	914	76

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2012) n'a pas encore été assignée.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

Appendice B

Coefficients de variation des principales estimations

Tableau explicatif 1

Coefficients de variation mensuel moyen pour la rémunération hebdomadaire moyenne de l'ensemble des salariés par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), province et territoire, 2015

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5
Foresterie, exploitation et soutien	4,2	..	4,8	2,5	2,9	2,9	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,5	..	4,6	4,4	2,9	2,9	..
Services publics	2,4	3,0	..
Construction	1,5	3,0	2,5	1,8	1,6	1,5	1,7
Fabrication	3,7	2,9	1,8	2,0	0,9	1,1	1,1
Commerce de gros	3,1	2,9	2,7	2,6	1,8	1,6	2,5
Commerce de détail	1,6	2,0	1,6	1,3	1,1	1,1	1,8
Transport et entreposage	1,2	1,4	1,1	1,2	1,0	1,0	1,1
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,2	..	2,2	2,7	2,2	1,7	1,4
Finance et assurances	4,8	3,3	2,9	2,4	1,9	2,7	1,8
Services immobiliers, services de location et de location à bail	8,0	3,0	3,7	3,5	4,9	2,6	5,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,9	3,1	2,6	1,8	1,5	1,1	1,9
Gestion de sociétés et d'entreprises	9,9	..	3,8	3,8	4,2
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	2,7	1,2	4,5	2,0	1,9	2,0	5,4
Services d'enseignement	0,4	..	3,2	1,1	2,2	2,0	2,5
Soins de santé et assistance sociale	1,1	0,9	1,2	1,2	1,0	1,1	1,4
Arts, spectacles et loisirs	5,9	2,2	2,6	2,0	1,9	2,2	2,1
Services d'hébergement et de restauration	2,8	3,9	2,5	2,6	2,0	2,0	3,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	2,8	4,0	2,6	2,5	1,8	1,8	2,0
Administrations publiques	2,8	0,2	0,4	0,8	0,7	0,9	0,4
	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	0,6	0,6	0,4	0,6	0,6	1,0	0,3
Foresterie, exploitation et soutien	..	3,0	3,3	2,5
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3,1	3,5	2,9	..	1,4	..	2,6
Services publics	..	3,2	2,4	2,3
Construction	1,8	1,6	1,4	2,9	3,4	3,1	0,9
Fabrication	1,6	2,0	1,2	0,9
Commerce de gros	2,7	2,3	1,8	..	4,6	..	1,3
Commerce de détail	1,5	1,3	1,2	2,1	2,3	3,3	0,8
Transport et entreposage	1,3	1,3	1,0	2,0	1,3	..	0,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,8	2,1	1,8	1,6
Finance et assurances	2,5	2,3	2,3	2,6	2,1
Services immobiliers, services de location et de location à bail	4,6	3,2	3,1	3,3	2,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,2	1,7	1,6	3,4	5,0	..	1,0
Gestion de sociétés et d'entreprises	3,5	5,5	4,6	3,6
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	3,4	2,3	2,0	5,6	4,0	..	1,4
Services d'enseignement	2,4	2,6	1,9	..	0,1	5,3	1,3
Soins de santé et assistance sociale	1,5	0,8	1,1	1,8	1,8	1,4	0,7
Arts, spectacles et loisirs	3,4	2,6	2,5	2,3	1,6
Services d'hébergement et de restauration	2,5	1,9	1,8	5,9	3,4	8,0	1,1
Autres services (sauf les administrations publiques)	2,4	1,8	1,9	2,9	5,2	..	1,2
Administrations publiques	0,7	1,1	0,9	0,9	0,7	1,5	0,6

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2012) n'a pas encore été assignée.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

Tableau explicatif 2
Coefficients de variation mensuel moyen pour les heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), province et territoire, 2015

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	0,8	1,0	0,8	0,7	0,5	0,6	0,8
Foresterie, exploitation et soutien	4,7	..	5,9	4,2	4,1	3,7	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,5	..	3,8	3,6	2,4	2,3	..
Services publics	2,8	3,4	..
Construction	2,3	3,3	2,8	2,2	1,8	1,8	2,0
Fabrication	3,0	3,2	2,0	1,9	0,9	1,4	0,9
Commerce de gros	4,0	16,1	3,1	3,1	2,0	1,8	2,6
Commerce de détail	1,8	2,2	1,6	1,7	1,2	1,3	2,3
Transport et entreposage	2,4	3,2	2,5	2,8	1,9	1,9	2,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,8	..	4,4	3,6	3,8	4,0	3,5
Finance et assurances	12,4	6,1	4,9	3,4	3,2	4,1	6,7
Services immobiliers, services de location et de location à bail	9,4	13,0	6,3	8,3	4,8	5,8	11,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	4,1	4,6	3,5	3,1	2,3	2,9	3,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	7,9	..	5,8	11,5	15,2
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	4,1	1,6	4,6	2,4	2,3	2,8	4,9
Services d'enseignement	8,2	..	11,0	6,3	11,3	13,7	14,9
Soins de santé et assistance sociale	1,6	1,5	1,7	1,4	1,3	1,8	1,9
Arts, spectacles et loisirs	10,7	8,9	4,9	5,1	3,3	3,7	5,1
Services d'hébergement et de restauration	3,4	3,8	2,4	3,0	2,1	2,4	3,1
Autres services (sauf les administrations publiques)	3,7	6,1	4,3	3,8	2,3	2,5	3,2
Administrations publiques
	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	0,7	0,6	0,6	1,4	1,4	2,4	0,4
Foresterie, exploitation et soutien	..	5,6	3,8	3,0
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,8	4,0	2,3	..	4,6	..	2,3
Services publics	..	4,7	2,6	3,0
Construction	1,8	1,6	1,5	3,4	4,3	3,6	1,0
Fabrication	1,6	2,0	1,2	0,9
Commerce de gros	3,0	2,5	2,1	..	7,9	..	1,3
Commerce de détail	1,6	1,4	1,4	2,6	3,7	3,9	0,9
Transport et entreposage	3,0	2,5	1,9	2,3	4,1	..	1,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	9,2	5,4	5,6	3,4
Finance et assurances	3,7	4,4	3,4	7,6	3,2
Services immobiliers, services de location et de location à bail	6,9	5,2	6,7	8,8	3,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,6	3,4	3,9	8,7	5,1	..	1,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	10,2	44,9	7,1	6,6
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	4,5	3,0	2,3	15,2	5,1	..	1,8
Services d'enseignement	10,1	14,0	10,2	..	1,8	2,5	8,4
Soins de santé et assistance sociale	1,8	1,1	1,7	2,9	3,8	4,9	1,0
Arts, spectacles et loisirs	4,9	5,6	4,3	7,6	2,8
Services d'hébergement et de restauration	2,5	2,3	2,1	6,1	4,6	6,4	1,3
Autres services (sauf les administrations publiques)	4,0	3,2	2,7	8,3	9,2	..	1,6
Administrations publiques

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2012) n'a pas encore été assignée.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

Tableau explicatif 3
Coefficients de variation mensuel moyen pour les heures hebdomadaires moyennes des employés à salaire fixe par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), province et territoire, 2015

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	0,8	0,3	1,2	0,4	0,5	0,4	0,4
Foresterie, exploitation et soutien	1,3	..	13,4	1,6	3,4	5,4	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,8	..	1,6	1,4	0,9	1,9	..
Services publics	0,7	0,8	..
Construction	2,0	4,3	2,7	2,7	1,0	1,7	1,1
Fabrication	1,8	1,3	1,3	0,7	0,7	0,7	0,5
Commerce de gros	5,2	1,9	0,9	0,6	0,7	0,6	0,9
Commerce de détail	0,9	1,0	1,3	1,3	1,2	1,0	1,1
Transport et entreposage	0,9	1,2	1,1	3,2	1,1	0,8	0,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	0,6	..	0,8	1,1	0,9	0,7	1,0
Finance et assurances	1,7	0,9	1,1	1,1	1,0	1,1	0,5
Services immobiliers, services de location et de location à bail	7,5	4,7	2,2	1,4	4,9	1,8	2,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,7	1,2
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,7	..	2,2	3,6	1,4
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	1,2	0,9	1,1	0,6	1,4	0,9	5,9
Services d'enseignement	0,9	..	3,5	0,9	1,9	1,9	1,7
Soins de santé et assistance sociale	2,5	2,9	1,7	2,4	2,4	2,2	1,5
Arts, spectacles et loisirs	2,0	2,9	2,4	2,4	1,8	1,6	3,8
Services d'hébergement et de restauration	7,5	2,3	2,0	1,6	2,8	2,8	1,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	3,2	3,0	1,9	3,4	1,5	1,7	1,9
Administrations publiques
	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	0,8	0,4	0,7	0,5	0,3	0,7	0,3
Foresterie, exploitation et soutien	..	5,9	5,8	3,1
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1,0	1,5	1,1	..	0,2	..	1,2
Services publics	..	0,5	0,5	0,6
Construction	1,5	0,9	1,2	1,9	2,1	7,8	0,8
Fabrication	0,7	0,6	0,6	0,6
Commerce de gros	0,9	0,8	0,6	..	2,5	..	0,5
Commerce de détail	1,1	1,0	1,1	1,9	1,4	2,4	0,6
Transport et entreposage	1,1	0,9	1,2	7,0	0,4	..	0,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	0,4	1,1	0,7	0,6
Finance et assurances	0,7	0,8	1,0	1,1	0,9
Services immobiliers, services de location et de location à bail	2,0	2,0	2,9	3,4	1,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,9	0,8	0,8	2,5	1,0	..	0,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	2,1	3,3	2,2	2,7
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	1,3	1,1	0,7	3,2	1,3	..	0,6
Services d'enseignement	3,2	1,6	3,3	..	0,1	3,5	1,1
Soins de santé et assistance sociale	2,3	1,2	1,7	5,4	1,5	0,3	1,3
Arts, spectacles et loisirs	4,1	2,2	1,3	1,2	1,4
Services d'hébergement et de restauration	6,0	1,6	1,4	4,9	4,5	2,9	1,7
Autres services (sauf les administrations publiques)	1,6	1,4	1,6	3,7	2,7	..	1,0
Administrations publiques

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2012) n'a pas encore été assignée.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

Tableau explicatif 4
Coefficients de variation mensuel moyen pour la rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), province et territoire, 2015

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	1,2	1,2	0,9	0,8	0,7	0,7	0,9
Foresterie, exploitation et soutien	7,0	..	8,2	4,1	4,1	4,4	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,6	..	6,6	12,2	3,7	3,6	..
Services publics	3,4	5,2	..
Construction	2,7	4,2	3,3	2,9	2,7	2,3	2,3
Fabrication	3,9	4,8	2,3	2,4	1,5	1,7	1,4
Commerce de gros	8,4	5,5	5,6	3,7	3,5	3,7	4,7
Commerce de détail	2,0	2,3	1,9	1,4	1,5	1,3	2,1
Transport et entreposage	3,7	3,4	2,2	3,1	2,2	1,9	2,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	2,1	..	4,6	5,4	3,8	3,7	2,3
Finance et assurances	33,9	10,9	34,9	4,3	4,4	6,7	12,3
Services immobiliers, services de location et de location à bail	7,6	9,1	5,6	7,6	7,0	7,2	10,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	10,0	7,6	5,0	5,9	3,7	5,8	4,9
Gestion de sociétés et d'entreprises	13,3	..	9,4	23,6	14,8
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	6,5	1,1	5,3	3,2	3,1	3,2	5,0
Services d'enseignement	5,1	..	7,1	5,0	7,4	7,4	7,2
Soins de santé et assistance sociale	1,7	1,5	1,6	1,6	1,5	1,7	2,1
Arts, spectacles et loisirs	7,4	4,1	3,5	3,3	2,8	2,4	3,8
Services d'hébergement et de restauration	2,0	4,7	1,9	2,0	2,1	1,4	2,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	5,8	5,1	4,7	4,0	3,5	3,3	2,9
Administrations publiques
	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	1,0	1,1	0,7	1,6	1,6	2,6	0,5
Foresterie, exploitation et soutien	..	5,6	4,3	3,3
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	4,0	5,1	3,7	..	5,1	..	3,4
Services publics	..	6,1	3,1	4,2
Construction	2,4	2,2	1,8	3,4	4,1	3,2	1,4
Fabrication	2,1	2,8	1,8	1,3
Commerce de gros	4,9	4,2	3,3	..	10,4	..	2,6
Commerce de détail	1,7	1,6	1,4	2,3	3,0	3,5	1,0
Transport et entreposage	2,4	2,5	2,1	4,0	3,8	..	1,6
Industrie de l'information et industrie culturelle	4,7	4,7	4,4	3,4
Finance et assurances	5,5	6,3	4,3	9,8	5,0
Services immobiliers, services de location et de location à bail	7,5	9,5	8,2	5,4	5,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	4,4	5,6	5,5	11,9	6,3	..	3,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	9,0	26,2	10,1	10,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	3,9	4,1	2,0	11,9	5,1	..	2,2
Services d'enseignement	5,9	9,7	8,0	..	1,1	2,1	5,3
Soins de santé et assistance sociale	1,8	1,3	1,8	2,1	4,1	5,1	1,0
Arts, spectacles et loisirs	3,0	4,4	3,0	7,1	1,9
Services d'hébergement et de restauration	1,8	1,6	1,4	6,7	3,8	8,0	1,0
Autres services (sauf les administrations publiques)	5,0	4,0	3,2	8,8	10,3	..	2,2
Administrations publiques

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2012) n'a pas encore été assignée.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

Tableau explicatif 5
Coefficients de variation mensuel moyen pour la rémunération horaire moyenne des employés à salaire fixe par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), province et territoire, 2015

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	1,2	1,0	1,4	0,9	0,9	0,8	0,9
Foresterie, exploitation et soutien	3,1	..	18,5	3,7	11,9	11,8	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3,3	..	7,2	7,8	6,3	5,6	..
Services publics	3,5	4,9	..
Construction	2,7	12,5	5,9	4,9	5,2	3,0	3,5
Fabrication	5,0	4,0	3,0	2,8	2,1	2,5	2,5
Commerce de gros	5,5	5,2	5,6	4,7	3,0	2,8	3,9
Commerce de détail	3,2	3,7	3,5	3,0	3,6	2,8	3,9
Transport et entreposage	2,0	2,6	2,3	4,0	3,2	2,2	2,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	2,5	..	3,4	4,1	3,0	2,6	1,9
Finance et assurances	4,6	3,8	3,6	2,9	2,8	3,3	2,2
Services immobiliers, services de location et de location à bail	7,3	18,6	8,4	10,7	17,3	7,2	6,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,1	3,6	3,7	3,7	2,4	2,0	3,4
Gestion de sociétés et d'entreprises	11,7	..	5,9	6,6	6,8
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	4,2	3,6	8,1	4,0	5,3	4,1	6,4
Services d'enseignement	0,6	..	5,0	1,5	2,6	2,7	3,2
Soins de santé et assistance sociale	5,1	6,5	5,5	6,6	5,2	4,5	5,2
Arts, spectacles et loisirs	5,9	4,6	4,5	3,3	3,9	3,2	4,8
Services d'hébergement et de restauration	6,1	6,3	4,0	4,5	5,1	6,2	4,7
Autres services (sauf les administrations publiques)	6,8	8,0	5,5	8,3	5,7	3,6	5,2
Administrations publiques
	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées^{1, 2}	1,3	1,1	0,9	1,3	1,0	1,4	0,6
Foresterie, exploitation et soutien	..	9,7	10,7	7,1
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	4,7	4,7	4,9	..	1,2	..	3,9
Services publics	..	3,5	3,6	3,4
Construction	4,5	3,8	3,8	9,6	13,3	6,6	2,6
Fabrication	3,4	3,8	2,7	2,1
Commerce de gros	5,1	3,5	3,2	..	6,3	..	2,2
Commerce de détail	2,8	3,1	3,0	4,0	6,6	5,8	2,1
Transport et entreposage	3,4	2,6	1,9	5,3	3,2	..	1,9
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,7	3,0	2,9	2,3
Finance et assurances	2,6	2,9	2,8	3,2	2,6
Services immobiliers, services de location et de location à bail	10,5	7,1	7,7	3,3	4,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,3	2,5	2,8	3,7	8,3	..	1,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	8,1	9,6	8,5	6,4
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	8,5	4,3	4,9	20,1	8,0	..	3,1
Services d'enseignement	4,5	3,1	3,0	..	0,4	5,0	1,7
Soins de santé et assistance sociale	4,7	3,1	3,5	7,6	4,2	4,1	3,0
Arts, spectacles et loisirs	4,8	4,7	3,3	4,1	2,6
Services d'hébergement et de restauration	5,6	4,3	4,5	11,4	9,7	18,2	3,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	6,7	5,8	3,6	11,3	11,6	..	2,8
Administrations publiques

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2012) n'a pas encore été assignée.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

Appendice C

Questionnaires

Questionnaire(s) et guide(s) de déclaration – Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

- Enquête sur la rémunération auprès des entreprises
- Enquête sur la rémunération auprès des entreprises – Éducation
- Enquête sur la rémunération auprès des entreprises – Secteur public

Des spécimens des questionnaires et guides de déclaration peuvent être consultés utilisant le lien suivant :

http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvInstrumentList&Id=275880